

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU 19 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le 19 janvier à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît Sohier, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 14 janvier 2015

Étaient présents :

- SOHIER Benoît, maire
- VANNIER Michel, 1^{er} adjoint
- GUYOT Sylvie, 2^{ème} adjointe,
- DEJOUÉ Thierry, 3^{ème} adjoint
- GAILLAC Corinne, 4^{ème} adjointe
- LEROY Michel, 5^{ème} adjoint
- BARBAULT Hervé, conseiller municipal délégué
- MOREL Juliette, conseillère municipale
- HUNOT Annie, conseillère municipale
- GRISON Dominique, conseillère municipale
- FAISANT Catherine, conseillère municipale
- DUPE Stephan, conseiller municipal
- CORBE Régis, conseiller municipal
- CRENN-MONNIER Pauline, conseillère municipale
- FRABOULET Michel, conseiller municipal
- GUERIN Catherine, conseillère municipale
- COLAS Pascal, conseiller municipal
- DELACROIX Sylvie, conseillère municipale

Était absent excusé : M. Manuel Gautier donne pouvoir à M. Hervé BARBAULT

Était absent : néant

Autre personne présente: Mme Sandrine Fauvel, directrice des services

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance
2. Procès-verbal du 15 décembre 2014
3. DIA parcelles AB n° 45 et 46 d'une surface totale de 781 m², situées le Bourg
4. DIA parcelle D n° 1123 de 10 ares et 42 ca, située résidence de l'Ecluse
5. Inscription des programmes éligibles à l'aide émanant de la répartition des amendes de police
6. Demande subvention de l'école publique - Classe transplantée à Londres
7. Demande subvention de l'école privée Ste Jeanne d'Arc - Classe transplantée en Dordogne
8. Demande subvention de l'école publique - Subvention canoë-kayak
9. Demande subvention pour sorties scolaires des collèges de Tinténiac
10. Demande subvention classe pour Inclusion Scolaire (CLIS) pour un enfant de St Domineuc scolarisé à Tinténiac
11. Projet extension de la cantine : présentation et validation de l'avant-projet sommaire (APS)
12. Projet extension de la cantine : présentation et validation de l'avant-projet définitif (APD) et affermissement de la tranche conditionnelle
13. Demande subvention DETR pour le projet d'extension de la cantine
14. Demande subvention auprès du sénat pour le projet d'extension de la cantine
15. Présentation du rapport Eclairage public année 2014
16. Présentation du groupement d'achat d'électricité par le SDE 35
17. Détermination du Programme voirie 2015
18. Renouvellement convention d'accès au container réfrigéré et aux bacs publics d'équarrissage avec la CCBR
19. Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10000 euros - délibération n°15 du 18.09.2014
20. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
21. Questions diverses
22. Date des prochaines réunions

1 – OBJET : Election du secrétaire de séance

Madame Catherine Guérin, conseillère municipale, candidate, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

2 – OBJET : Procès-verbal du 15 décembre 2014

M. Benoît Sohier, maire, soumet le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014 au vote. M. Michel Fraboulet, conseiller municipal, fait part que les débats relatifs au PLU n'ont pas été insérés au procès-verbal. M. le maire propose de soumettre le vote du procès-verbal à la prochaine séance du conseil municipal.

3 – OBJET : DIA parcelles AB n° 45 et 46 pour une surface totale de 781 m², situées le Bourg

M. Benoît Sohier, maire, présente la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant les parcelles AB n° 45 et 46 d'une surface totale de 781 m², situées le Bourg et inscrites dans le périmètre du droit de préemption de la commune de Saint-Domineuc.

M. le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la DIA concernant ces parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir),

- **décide de ne pas exercer** son droit de préemption urbain sur la vente concernant les parcelles AB n° 45 et 46 d'une surface totale de 781 m², situées le Bourg et inscrites dans le périmètre du droit de préemption de la commune de Saint-Domineuc
- **donne** les pouvoirs au maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier

4 – OBJET : DIA parcelle D n° 1123 de 10 ares et 42 ca, située résidence de l'Ecluse

M. Benoît Sohier, maire, présente la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant la parcelle D n° 1123 de 10 ares et 42 centiares, située résidence de l'Ecluse et inscrite dans le périmètre du droit de préemption de la commune de Saint-Domineuc.

M. le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la DIA concernant cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir),

- **décide de ne pas exercer** son droit de préemption urbain sur la vente concernant la parcelle D n° 1123 de 10 ares et 42 centiares, située résidence de l'Ecluse et inscrite dans le périmètre du droit de préemption de la commune de Saint-Domineuc
- **donne** les pouvoirs au maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier

5 – OBJET : Inscription des programmes éligibles à l'aide émanant de la répartition des amendes de police

M. Michel Leroy, 5^{ème} adjoint, présente le courrier du service « gestion de la route » du Conseil Général qui propose comme tous les ans d'inscrire des programmes de travaux éligibles à l'aide émanant de la répartition des amendes de police. Il est précisé que les projets seront aidés à hauteur du montant hors taxes des travaux modulé du dernier taux voirie, avec un plafond de subvention de 5350 euros.

M. Michel Leroy propose de présenter deux opérations, d'une part, la mise en place de potelets afin de sécuriser les trottoirs situés à la résidence Gandus dont le montant total des travaux est estimé à 1382.40 euros HT. Et d'autre part, il présente la réalisation d'un nouveau cheminement piétonnier protégé et à l'écart de la chaussée, reliant le bourg au lieu-dit les Chesnots, dont le montant des travaux est estimé à 25255 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir)

-décide d'inscrire le programme de travaux relatif à la mise en place de potelets afin de sécuriser les trottoirs situés à la résidence Gandus dont le montant total des travaux est estimé à 1382.40 euros HT

-décide d'inscrire la réalisation d'un nouveau cheminement piétonnier protégé reliant le bourg au lieu-dit les Chesnots, dont le montant total des travaux est estimé à 25255 euros HT.

-autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

6 – OBJET : Demande subvention de l'école publique - Classe transplantée à Londres

M. Thierry Déjoué, 3^{ème} adjoint, présente la demande de l'école publique sollicitant une subvention afin de participer au coût du voyage à Londres qui a été organisé en décembre dernier, pour les élèves des classes de CM1 et CM2. Il est précisé que le coût total du voyage était de 18 000 euros TTC, pour 53 élèves. L'école demande une aide de 100 euros par enfant pour un coût de 325 euros. Ce qui représente 30.77 % du coût total. Il est rappelé que la classe transplantée est organisée tous les deux ans.

M. Thierry Déjoué propose d'allouer une aide de 80 euros par enfant pour ce voyage soit une dotation totale de 4240 euros.

Financier	Montant par enfant	%
Famille	100 €	30,77 %
Amicale laïque	58 €	17,8 %
Ecole (ASCEP)	87 €	26,81 %
Municipalité	80 €	24,62 %
Total	325€	100%

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir)

- **décide** d'allouer, à l'école publique, une subvention d'un montant total de 4240 euros soit une dotation de 80 euros par élève, dans le cadre de l'organisation d'une classe transplantée à Londres pour les classes de CM1 et CM2, au titre de l'année scolaire 2014-2015
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

7 – OBJET : Demande subvention de l'école privée Ste Jeanne d'Arc - Classe transplantée en Dordogne

M. Thierry Déjoué, 3^{ème} adjoint, présente le courrier de l'école privée Ste Jeanne D'Arc, qui sollicite une aide financière afin d'organiser un séjour en Dordogne pour les classes de CM1 et CM2. M. Toczé, Directeur de l'école, précise qu'il sollicite une aide pour les 25 élèves résidant sur la commune de St Domineuc. Cette sortie aura lieu du 27 avril au 1^{er} mai 2015. Le coût par élève est de 355 euros.

M. Thierry Déjoué propose d'allouer une aide de 80 euros par enfant pour ce voyage, soit une dotation totale de 2 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir)

- **décide** d'allouer, à l'école privée Ste Jeanne D'Arc, une subvention d'un montant de 2000 euros soit une dotation de 80 euros par élève demeurant à St Domineuc, dans le cadre de l'organisation d'un séjour en Dordogne pour les classes de CM1 et CM2, au titre de l'année scolaire 2014-2015
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

8 - OBJET : Demande subvention de l'école publique - Subvention canoë-kayak

M. Thierry Déjoué, 3^{ème} adjoint, présente la demande de l'école publique qui sollicite une aide financière pour organiser une activité kayak avec les CM1.

Il propose d'allouer une subvention de 300 euros par an, au lieu de 600 euros tous les 2 ans, de façon à ce que tous les enfants du CM1, puissent bénéficier de 3 sessions de kayak au lieu de 6 tous les 2 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir)

- **décide** d'allouer, à l'école publique, une aide de 300 euros pour l'organisation d'une activité kayak auprès des CM1, au titre de l'année scolaire 2014-2015
- **donne** les pouvoirs au Maire pour signer tous les documents nécessaires au dossier

9 – OBJET : Demande subvention pour sorties scolaires des collèges de Tinténiac

M. Thierry Déjoué, 3^{ème} adjoint, présente le courrier du Collège Saint-Joseph de Tinténiac qui sollicite une aide à toutes les communes de résidence des élèves, afin de financer des séjours éducatifs.

M. Thierry Déjoué explique qu'il y a régulièrement ce type de demande de la part des collèges St-Joseph et Théophile Briant. Il propose donc d'allouer une aide de 20 euros par enfant de Saint-Domineuc, scolarisé dans ces deux collèges. L'aide est limitée à une participation annuelle, et pour un séjour pédagogique avec hébergement (type classe de neige, séjour linguistique).

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR (dont un pouvoir) et 4 ABSTENTIONS

-décide d'allouer une aide de 20 euros par enfant de Saint-Domineuc, scolarisé dans les deux collèges, St-Joseph et Théophile Briant, limitée à une participation annuelle, et pour un séjour pédagogique avec hébergement (type classe de neige, séjour linguistique...)

- donne les pouvoirs au Maire pour signer tous les documents nécessaires au dossier

10 – OBJET : Demande subvention classe pour Inclusion Scolaire (CLIS) pour un enfant de St-Domineuc scolarisé à Tinténiac

M. Thierry Déjoué, 3^{ème} adjoint, présente la demande d'aide financière d'une famille de Saint-Domineuc dont les 3 enfants étaient scolarisés à l'école primaire Ste Jeanne D'Arc à St-Domineuc et qui ont changé d'école, compte tenu que l'un de leurs enfants devait intégrer une Classe pour Inclusion Scolaire (CLIS). Les trois enfants sont désormais inscrits à l'école Notre Dame à Tinténiac, seul établissement du secteur disposant d'une classe de ce type. Cette famille sollicite le versement d'une subvention, dans le cadre d'une sortie scolaire de l'un de ses autres enfants.

La commission communale enfance, qui s'est réunie le jeudi 8 janvier dernier, propose de ne pas répondre favorablement à cette demande. Toutefois, M. Thierry Déjoué explique que les membres de la commission souhaitent soutenir cette famille, et proposent de financer la scolarité de l'enfant accueilli en classe «Clis» à hauteur du coût d'un élève du primaire de Saint-Domineuc soit 225.21 euros.

M. Thierry Déjoué ajoute que la commune a reçu également une demande d'aide de l'école Notre Dame de Dol de Bretagne, pour un enfant de St-Domineuc scolarisé en Classe pour Inclusion Scolaire. Il propose donc de verser aussi une aide de 225.21 euros.

Mme Catherine Guérin, conseillère municipale, alerte les membres du conseil et signale que l'aide ne pourra pas être versée à la famille mais ira directement dans les comptes de l'association qui gère l'école.

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir)

- **refuse** de verser une aide pour financer une sortie scolaire de l'enfant inscrit à l'école privée de Tinténiac et précise qu'il ne sera pas verser d'aide pour l'enfant accueilli en classe «Clis» à l'école Notre Dame de Tinténiac

- **décide** de verser, à l'école privée de Dol de Bretagne, une aide financière, à hauteur du coût d'un élève de l'école primaire de St-Domineuc, à l'enfant inscrit en classe «Clis», soit 225.21 euros, conformément au montant arrêté par délibération n° 10 du 17 mars 2014

- **donne** les pouvoirs au Maire pour signer tous les documents nécessaires au dossier

11 – OBJET : Projet d'extension de la cantine : présentation et validation de l'avant-projet sommaire (APS)

M. Hervé Barbault, conseiller délégué, présente l'avant-projet sommaire relatif à l'extension de la cantine scolaire, dont l'estimation du coût des travaux s'élève à 513 950 euros HT. Le coût global du projet y compris les honoraires du maître d'œuvre et les missions complémentaires est évalué à 564 215 euros HT.

M. Hervé Barbault fait part qu'à la demande des membres de la commission bâtiment, des équipements complémentaires et des changements de conception ont été demandés à l'architecte. En ce qui concerne les équipements d'une part : équipements sur roues pour faciliter le nettoyage, remplacer des étagères par des échelles mobiles, prévoir le nécessaire pour le lavage des mains, deux fours Vario, des tables à étuves, et, la suppression de 2 feux, la plaque à snacker...). D'autre part, pour les travaux: un préau plus profond afin d'accueillir des jeux de 20 enfants, pouvoir utiliser l'extension de la salle indépendamment, ajouter une 2^{ème} issue de secours, chiffrer un sanitaire, prévoir une porte entre l'existant et l'extension, mettre du sol Flottex pour l'acoustique, supprimer une chambre froide, remplacée par armoires, portes à hublots, sols en résine, réorganiser les réserves, le bureau, les sanitaires, ...et enfin des modifications d'implantations, préparation froide, laverie, légumerie etc...

M. Hervé Barbault demande aux membres du conseil de se prononcer.

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR (dont un pouvoir) et 4 voix CONTRE (la minorité)

- **valide l'avant-projet sommaire** relatif à l'extension de la cantine scolaire, dont le coût des travaux est estimé à 513 950 euros HT

- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires au présent dossier

12 – OBJET : Projet d'extension de la cantine : présentation et validation de l'avant-projet définitif (APD)

M. Hervé Barbault, conseiller délégué, présente l'avant-projet définitif relatif à l'extension de la cantine scolaire, dont le montant des travaux s'élève à 563 931,85 euros HT, y compris 89 840 euros HT pour les équipements de cuisine. Cette nouvelle évaluation s'explique d'une part, par la sous-estimation du projet, par le cabinet Louvel et d'autre part, du fait des remarques faites par la collectivité au stade APS, qui ont engendré une augmentation du coût de l'ordre de 50 000 euros HT.

M. Hervé Barbault expose les choix qui ont été faits pour réduire le coût:

- suppression du décroché du préau, suppression du ré-haussement de la cour de livraison, suppression de la cloison entre l'extension et le restaurant existant, suppression de la reprise du mur mitoyen, suppression du placard de rangement à l'entrée, suppression des impostes au-dessus des menuiseries sur cour et réduction des dimensions des menuiseries de l'extension, suppression d'une porte issue de secours de l'extension, suppression des stores de l'extension, suppression d'un four, suppression des savons et sèche mains, suppression du mur en pierre extérieur rue du rocher. Le gain total prévu est de l'ordre de 50 000 €HT.

M. Hervé Barbault demande aux membres du conseil de se prononcer.

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR (dont un pouvoir) et 4 voix CONTRE (la minorité)

- **valide l'avant-projet définitif** relatif à l'extension de la cantine scolaire, dont le coût des travaux est estimé à 563 931,85 euros HT
- **décide d'affermir** la tranche conditionnelle
- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires au présent dossier

13 – OBJET : Demande subvention DETR pour le projet d'extension de la cantine

M. Hervé Barbault, conseiller délégué, présente le plan de financement du projet d'extension de la cantine, y compris la réalisation d'une cuisine permettant la préparation d'environ 400 repas sur place.

Le financement de cette opération est prévu au budget primitif 2015 de la commune en section d'investissement à l'opération 1407.

La dépense totale est de 614 196,85 euros HT, la recette escomptée par la D.E.T.R. au titre des travaux d'extension et de restructuration de la cantine scolaire est de 184 259,06 euros, il resterait donc à la charge de la commune 249 227.95 euros (y compris les autres recettes escomptées).

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Coût des travaux	563 931,85	Aide au titre de la D.E.T.R. 30% du montant HT	184 259,06
Honoraires Maîtrise d'oeuvre	41 000	Réserve parlementaire 5%	30 709,84
Mission SPS	1525	Plan de relance du Conseil Général	150 000
Mission contrôle technique	3570	<i>Sous total aides</i>	<i>364 968.90</i>
Mission amiante-plomb	570	Part communale Autofinancement	249 227.95
Mission étude sol	2 150		
Mission étude structure-parasismique	1 450		
<i>Sous total missions</i>	<i>9265</i>		
Total	614 196,85	Total	614 196,85

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir):

- **sollicite** la D.E.T.R. au titre des travaux d'extension et de restructuration de la cantine scolaire estimée à 184 259,06 euros, soit 30 % du montant HT des travaux
- **valide** le plan de financement
- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires au présent dossier

14 – OBJET : Demande subvention auprès du sénat pour le projet d'extension de la cantine

M. Benoît Sohier, maire, propose de demander auprès de Mme la sénatrice, Sylvie Robert, une aide financière, via la réserve parlementaire, pour le projet d'extension de la cantine scolaire dont le coût des travaux au stade APD est évalué à 614 196,85 euros HT. Il est escompté une aide de 5% du montant HT du projet soit une aide de 30709,84 euros HT. Après les différentes aides estimées, il resterait à la charge de la commune 249 227.95 euros.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Coût des travaux	563 931,85	Aide au titre de la D.E.T.R. 30% du montant HT	184 259,06
Honoraires Maîtrise d'oeuvre	41 000	Réserve parlementaire 5%	30 709,84
Mission SPS	1525	Plan de relance du Conseil Général	150 000
Mission contrôle technique	3570	<i>Sous total aides</i>	<i>364 968.90</i>
Mission amiante-plomb	570	Part communale Autofinancement	249 227.95
Mission étude sol	2 150		
Mission étude structure-parasismique	1 450		
<i>Sous total missions</i>	<i>9265</i>		
Total	614 196,85	Total	614 196,85

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir):

- **sollicite** une aide financière de 30709,84 euros HT, auprès de Mme la sénatrice, Sylvie Robert, via la réserve parlementaire, pour le projet d'extension de la cantine scolaire

-**précise** que le coût du projet y compris les honoraires s'élève au stade APD à 614 196,85 euros

- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires au dossier

15 – OBJET : Présentation du rapport Eclairage public année 2014

. Michel Leroy, 5^{ème} adjoint, présente le rapport de maintenance de l'éclairage public de l'année 2014. Il rappelle que cette mission a été confiée à la société Spie. Au mois de mars 2014, le parc était constitué de 445 foyers lumineux et de 14 armoires électriques. Parmi ces 14 armoires, 10 d'entre elles sont équipées d'horloges astronomiques, permettant une gestion précise et maîtrisée du temps d'allumage directement lié au soleil. Les 4 autres sont commandées par une cellule photoélectrique, allumant l'éclairage en-deçà d'un seuil de luminosité capté.

La mise en place d'horloges astronomiques permet de réaliser près de 5% d'économies d'énergie par rapport à un système basé sur la détection de luminosité.

La durée de vie d'un luminaire est en moyenne de vingt ans. Plus de la moitié du parc de St-Domineuc est composé de luminaires ayant moins de dix ans. La majorité du parc est équipée de luminaires encore dans leur durée de vie de fonctionnement. La Spie attire toutefois l'attention sur les luminaires de près de 15 ans (20 % du parc), qu'ils pourraient être amenés à devoir remplacer dans les 5 ans à venir. Il faut anticiper ce remplacement.

Le parc de St-Domineuc est globalement dans un bon état, en effet les 2/3 des luminaires sont encore en bon état.

Au total, 165 lampes ont été remplacées car elles arrivaient en fin de leur cycle de vie. Il y a eu, à la demande de la mairie, 9 dépannages cette année, suite notamment à du vandalisme sur l'armoire située en centre bourg.

La Spie propose un diagnostic complet de la commune afin d'avoir un parc aussi optimal que possible, notamment en évitant de sur-éclairées des voies, au vu de leur fréquentation...

Le Conseil Municipal, prend note des éléments du rapport qui est consultable en mairie.

16 – OBJET : Présentation du groupement d'achat d'électricité par le SDE 35

M. Régis Corbe, conseiller municipal, présente le courrier du SDE 35 rappelant aux collectivités l'ouverture des marchés de l'énergie qui impose de mettre en concurrence leur fournisseur d'électricité dès le 1^{er} janvier 2016, pour les tarifs supérieurs à 36 kva. A cet effet, le SDE 35 crée un groupement de commandes de fourniture d'électricité, que les communes peuvent choisir de rejoindre.

M. Régis Corbe précise que la commune de St Domineuc comporte un seul abonnement au-dessus de 36 kva, celui du centre culturel du Grand Clos. Il propose d'adhérer au groupement d'achat d'électricité du SDE 35 pour ce bâtiment.

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes. Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, a décidé de constituer un groupement de

commandes pour l'achat d'électricité. Le comité syndical du SDE35, réuni le 9 décembre 2014 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Celle-ci a une durée permanente. La commission d'appel d'offres est celle du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'électricité. L'exécution des marchés est assurée par la commune de St Domineuc.

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° Com_2014/11-18/07 prise par le comité syndical du SDE35 le 18 novembre 2014, décidant de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'électricité,

Vu la délibération N° Com_2014/12-09/06 prise par le comité syndical du SDE35 le 9 décembre 2014 approuvant la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité du SDE35 annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de St Domineuc d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité (dont un pouvoir):

- **d'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité, annexée à la présente délibération
- **d'autoriser** l'adhésion de la commune de St Domineuc au groupement de commandes de fourniture d'électricité
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement
- **d'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte la commune de St Domineuc

17 – OBJET : Détermination du programme voirie 2015

M. Michel Leroy, 5^{ème} adjoint, fait part que la commission voirie s'est réunie le 10 janvier dernier afin de déterminer le programme de réfection de la voirie pour l'année 2015.

Il propose de réhabiliter trois secteurs :

- la route des Planches pour 14670 euros HT
- la route de la Gaudinais pour partie, jusqu'à la route de Trimer (l'autre partie sera réalisée par la commune de Tinténac) pour 6135 euros HT
- la route de la Maltière pour partie (du croisement à la limite de Québriac), pour 6955 euros HT.
- la route de la Crochuais pour 2227 euros HT

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (dont un pouvoir)

- **valide** le programme voirie 2015 dont le montant des travaux est estimé par le service voirie de la CCBR à

- **précise que** les travaux seront réalisés par le service voirie de la CCBR

- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires au dossier

18 – OBJET : Renouvellement convention d'accès au container réfrigéré et aux bacs publics d'équarrissage avec la CCBR

M. Benoît Sohier, maire, présente la proposition de renouvellement de la convention relative à l'utilisation du matériel d'équarrissage appartenant à la communauté de communes Bretagne Romantique. La CCBR met à disposition à titre gracieux un container réfrigéré pour la collecte des cadavres d'animaux trouvés sur le territoire de la CCBR, hors du domaine public routier départemental. L'utilisateur signataire de la convention sera garant de l'accès au site des personnes habilitées par lui et se conformera aux dispositions du règlement d'utilisation en vigueur. Etc...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (dont un pouvoir)

- **décide de valider** le renouvellement de la convention et le règlement d'utilisation relatifs à l'utilisation du matériel d'équarrissage appartenant à la communauté de communes Bretagne Romantique

- **autorise** M. le maire à signer ladite convention avec la C.C.B.R.

19 – OBJET : Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10000 euros - délibération n°15 du 18.09.2014

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 15 du 18 septembre 2014 pour les marchés inférieurs à 10 000 euros HT,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans les tableaux ci-dessous:

M. Hervé Barbault, présente les différents devis reçus en réponse aux consultations lancées dans le cadre du projet d'extension de la cantine scolaire et présentés dans les tableaux ci-dessous :

► Mission étude sol pour le projet d'extension de la cantine scolaire :

Entreprise	Montant HT	Observations
ECR Environnement	2 150,00 €	Offre la mieux disante Offre retenue
FONDOUEST (Base)	2 490,00 €	Offre non retenue
FONDOUEST (option)	3 030,00 €	Offre non retenue
SOL EXPLORER	néant	Offre non retenue

L'offre de l'entreprise ECR Environnement est retenue pour un montant de 2150 euros HT.

► **Mission étude structure-parasismique pour le projet d'extension de la cantine scolaire :**

Entreprise	Montant HT	Observations
ES IC - MOTREF	1 450,00 €	Offre la mieux disante Offre retenue
AMCO	2 400,00 €	Offre non retenue
ECODIAG	néant	Offre non retenue

L'offre de l'entreprise ES IC - MOTREF est retenue pour un montant de 1450 euros HT.

► **Acquisition de panneaux de signalétique supplémentaires en campagne**

M. Michel Leroy, 5^{ème} adjoint, présente le devis relatif à Acquisition de panneaux de signalétique supplémentaires en campagne.

Entreprise	Montant € HT	Observations
SPM	1619.54	Offre conforme, retenue

L'offre de l'entreprise SPM est retenue pour un montant de 1619.54 euros HT.

► **Remplacement d'une porte « rideau » à l'atelier des services techniques**

M. Michel Leroy, 5^{ème} adjoint, présente le devis relatif au remplacement d'une porte « rideau » à l'atelier des services techniques.

Entreprise	Montant € HT	Observations
Sefers	1436.35	Offre conforme, retenue

L'offre de l'entreprise Sefers est retenue pour un montant de 1436.35 euros HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Au registre des délibérations sont les signatures.